

----- A P P E L -----
:AUX ANTILLAIS ET GUYANAIS RESIDANT EN FRANCE:

La lutte anti-impérialiste aux Antilles et en Guyane a nettement progressé, particulièrement depuis les événements de décembre 1959 à la Martinique.

Un accord presque unanime a été réalisé dans les populations antillaise et guyanaise sur la nécessité et l'urgence d'un changement de Statut. Un double objectif a été clairement défini :

D'une part, la mise en place, dans chacun des trois Départements actuels, d'une Assemblée législative et d'un Pouvoir exclusivement responsable devant elle;

D'autre part, d'une consultation populaire sur la formation d'une Fédération autonome des Antilles-Guyane.

Aussi, des Antillais et Guyanais résidant en France, particulièrement attentifs à l'évolution actuelle de leur pays, ont été conduits à publier un manifeste le 15 AVRIL 1960 et à prévoir la tenue d'un Congrès à Paris où se manifesterait l'union des Antillais et Guyanais résidant en France et leur solidarité active avec la lutte menée en Guadeloupe, à la Guyane et à la Martinique contre le colonialisme et l'oppression sociale.

La tenue d'un tel Congrès est aujourd'hui possible et nécessaire dans la mesure où il apportera une aide efficace aux Peuples antillais et guyanais en lutte pour leur libération.

Les signataires du présent appel convient tous les originaires des Antilles et de la Guyane à prendre part aux travaux du Congrès qui se tiendra les 22 et 23 AVRIL 1961 de 9 heures du matin à 18 heures Salle des Conférences de l'Hôtel Moderne, Place de la République - PARIS.

Ils demandent à chacun :

.../.

- a) De faire part de cette initiative autour de lui;
- b) d'inciter nos compatriotes à fortement réfléchir sur les transformations politiques et sociales indispensables et sur les meilleurs moyens de les réaliser;
- c) de les appeler à participer activement aux travaux de ce Congrès;
- d) de collecter les fonds nécessaires à la réussite d'une telle manifestation et de les adresser à ^{Mme} Vve Cécile ALIKER, 16, rue des Ecoles - PARIS Vème - C.P.P. : PARIS 12.636.06, dans les meilleurs délais.

Toutes les suggestions, critiques et propositions concernant la préparation de notre Congrès doivent être adressées à :

Maître Marcel MANVILLE, Avocat à la Cour 19 rue Vernier - PARIS XIIème - ETO - 66.00.

Pour le Comité :

Albert BEVILLE
Edouard GLISSANT, Ecrivain
MARIE-JOSEPH
Marcel MANVILLE
